



Projet de délibération

du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 18 septembre 2025

RAPPORT N° 2

OBJET : POINT D'INFORMATION

Point d'avancement SEM Energies

Rapport sur l'état d'avancement de la SEM ENERGIES et de ses activités

Contexte de travail

Le Schéma Directeur des Energies présente une trajectoire possible pour la transition énergétique du territoire métropolitain d'ici à 2050. Ce document, qui s'est appuyé sur le travail de définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables co-construit avec les 23 communes de la métropole, a été intégré au Plan Climat et Biodiversité voté en septembre 2024.

Le déploiement opérationnel de la stratégie énergétique s'appuie sur un portefeuille de projets de la transition énergétique du territoire (projets privés et publics).

De façon à apporter de la visibilité sur les besoins d'investissements territoriaux et de pouvoir disposer d'un effet de levier sur la mutualisation des investissements, la SEM ENERGIES a été constituée pour gérer un portefeuille de projets de production d'énergie et de transition énergétique à l'échelle territoriale, qui représente environ 350 GWh/an de potentiel répartis en 60 projets environ.

Rappel du processus de sélection du partenaire de la SEM

Le Conseil Métropolitain de Septembre 2023 a validé le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Transition climatique, montages projets énergie, et partage de la valeur ».

Quatre candidats ont répondu à l'AMI le 22/12/2023.

Le 06/03/2024, il a été proposé de retenir la société Meridiam comme lauréat.

Synthèse des discussions avec Meridiam

Le 20/03/2024, les négociations ont démarré avec Meridiam en vue de l'établissement d'un Protocole d'Accord Préliminaire visant à la constitution d'un véhicule d'investissement commun (potentiellement la « SEM ENERGIES »).

La signature du Protocole d'Accord Préliminaire a fait l'objet d'une validation en Conseil Métropolitain du 27/06/2024 postérieurement à un premier Comité de Pilotage Dijon métropole – Meridiam.

Le Protocole a été signé le 05/07/2024. Dijon métropole et Meridiam ont alors travaillé sur la mise au point des Statuts et du Pacte de la SEM ENERGIES sous la direction du Comité de Pilotage qui s'est réuni deux fois avant la décision de création en Conseil Métropolitain du 27/03/2025.

Depuis cette date, Meridiam et Dijon métropole ont procédé et achevé les diverses formalités juridiques, administratives et financières (versement du capital social en avril 2025) pour être en mesure de constituer la société début juillet 2025.

Premiers projets à développer

Il aura donc fallu moins de deux ans pour structurer et mettre en place le projet d'ensemble, y compris la définition d'un Programme de Travail, à savoir une liste de projets potentiels à investiguer, dont ceux indiqués ci-dessous qui ont retenu l'intérêt de Meridiam :

- Projet de production photovoltaïque sur l'Aéroport Dijon Bourgogne
- Projet de production photovoltaïque sur l'ancien CET Sud + la zone mâchefers de l'UVE
- Projet de production de chaleur Biomasse Sud à Chenôve
- Projet de production de chaleur Biomasse Est à Chevigny
- Projet de production photovoltaïque avec autoconsommation collective privée sur la ZA de Chevigny
- Projet de production photovoltaïque avec autoconsommation collective privée sur le secteur de Longvic-Oscara
- Projet de production photovoltaïque sur les délaissés fonciers rocade avec autoconsommation collective de la Collectivité
- Projet de production photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Ouges
- Projet de production agrivoltaïque à Chenôve

Le role de Meridiam

Meridiam a réalisé par anticipation plusieurs études pour pré-développer les projets. Cela concerne des études de modèles économiques, des études techniques (topographie, pollution, raccordement électrique) ou des études environnementales ou spécifiques (relevé faune flore, études agricoles).

A noter que pour Meridiam l'enjeu principal est d'avoir un niveau d'investissement suffisant sur le territoire, tant en terme de taille de projets (projets de grande taille), qu'en terme de rentabilité (projets rentables sur 25 ans). Le volume d'investissement en fonds propres étant l'élément le plus structurant pour Meridiam.

A la demande de Dijon métropole, Meridiam s'est ainsi rapproché de plusieurs partenaires du territoire identifiés par Dijon métropole pour qualifier plus précisément les projets potentiels et étudier les modalités de coopération potentielles.

Cela concerne : Dalkia (groupe EDF), EDF Energies Renouvelable (groupe EDF), Sodien (groupe Coriance), Terre d'Energie Développement (jv entre Ténergie et la Caisse des Dépôts), Boucle EnR (groupe EverWatt), SunR (groupe Eiffage), Opale Energie, Total Energies et Dijon Céréales.

Chaque partenaire potentiel ayant des atouts pour porter tel ou tel type d'opérations, les discussions techniques et financières entre Meridiam et chacun d'entre eux doit permettre d'identifier le meilleur montage possible pour chaque projet.

Calendrier de travail :

La signature des Statuts, la désignation du Président et du Directeur Général de la SEM et la signature du Pacte a été réalisé le 07/07/2025.

Le premier Conseil d'Administration est organisé le 23/09/2025 pour décider des études à mener (ou à poursuivre) et pour prioriser la création des premiers projets de la SEM.

L'objectif est de constituer les premières Sociétés de Projet entre le mois de décembre 2025 et mars 2026, le temps de mettre au point les Statuts et Pacte de chaque société, et de bien identifier le « partage de la valeur ». Cela concernerait potentiellement trois projets : photovoltaïque sur le site de l'ex BA 102 et du CET Sud, photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Ouges.